ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Restructuration

Question écrite n° 40536

Texte de la question

M. Yves Van Haecke attire l'attention de M. le ministre de la defense sur le devenir de certains etablissements militaires de sa circonscription. Il s'agit des etablissements militaires de Nuits-sur-Armancon (service de sante), de Saint-Florentin-Jaulges (Etamat), et de Chemilly-sur-Yonne (Etamat). Le potentiel d'activite et d'emplois de ces trois etablissements est important puisqu'il represente pres de 300 emplois civils. Leur role sur l'economie locale est bien evidemment determinant. L'etablissement de sante de Nuits-sur-Armancon est, parmi les employeurs locaux, le plus important du canton, et par consequent de la commune de Nuits. L'Etamat de Saint-Florentin-Jaulges a lui aussi un role primordial pour l'emploi local, avec 275 emplois civils. L'encrage y est tres fort a Saint-Florentin, ou le contexte local est lui aussi a prendre en compte. Une population immigree nombreuse connait un taux de chomage anormal pour cette ville de l'Yonne, les tensions sont toujours fortes dans le quartier ou se concentrent les etrangers, depuis les evenements graves de ces dernieres annees. L'Etamat est absolument indispensable a l'equilibre economique du bassin d'emploi de Saint-Florentin. Enfin, le camp de Chemilly-sur-Yonne, proche de Migenne, avec pres de 90 emplois, est lui aussi necessaire a l'equilibre economique local, pour Chemilly et pour les communes voisines, qui vivent par cet etablissement et pour cet etablissement. Les personnels de ces sites, par l'intermediaire de leurs representants syndicaux, ainsi que les elus locaux, conseil general de l'Yonne compris, ont besoin de connaitre le sort qui sera reserve a ces etablissements, afin que des decisions soient prises, le cas echeant, permettant que tout soit mis en oeuvre pour maintenir l'emploi local. En consequence, il lui demande des informations sur l'avenir de ces etablissements et quelles mesures seront prises pour maintenir l'emploi au niveau local.

Texte de la réponse

Le ministre de la defense a annonce, le 17 juillet 1996, la liste des etablissements qui seront dissous, reorganises ou transferes durant la periode 1997-1999. Le service de sante de Nuits-sur-Armancon, les etablissements du materiel de Saint-Florentin-Jaulges et de Chemilly-sur-Yonne ne sont pas concernes par ces mesures. En effet, ces trois etablissements sont integres dans la composante « Soutien des forces », dont l'adaptation interviendra en 2000-2001.

Données clés

Auteur : M. Van Haecke Yves
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40536
Rubrique : Armee
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE40536

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3481
Réponse publiée le : 12 août 1996, page 4379